



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION
DE DRUMMONDVILLE (CSQ)

2455, boulevard Lemire, Drummondville (Québec) J2B 7X9
Tél.: (819) 477-3744 Téléc.: (819) 477-3688 www.serd.qc.ca



Politique de défense des membres au criminel

10

Révisée: 8 septembre 2009

Effective: 8 septembre 2009

10. POLITIQUE DE DÉFENSE DES MEMBRES AU CRIMINEL

- a) Le SERD se limite à donner des conseils préliminaires aux membres qui font l'objet de plaintes ou poursuites au criminel.
- b) Le SERD peut suggérer le nom d'avocates et d'avocats spécialisés dans ce domaine.
- c) Le SERD informe les membres de leurs droits en ce domaine.
- d) Le SERD se préoccupe de mettre de l'avant, s'il y a lieu, un plan d'action syndical en concertation avec le ou les membres faisant l'objet de plaintes ou poursuites au criminel.